

>>> Rapport du président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

En conformité avec la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'administration a rédigé le présent rapport pour rendre compte aux actionnaires :

- > des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- > des procédures de contrôle interne en place dans l'entreprise.

Il a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESPONSABILITÉS ET PRÉROGATIVES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de MONTUPET SA définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux, supervise l'application de la stratégie, garantit la qualité et la périodicité de l'information financière et comptable due aux actionnaires et aux marchés financiers. Il prend les décisions qui modifient la stratégie en cours ou le périmètre d'activité. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des Actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort. Il prend ses décisions dans l'intérêt à long terme de l'entreprise.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compétence des administrateurs

La nomination des cinq administrateurs actuels a été proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires en fonction de leur connaissance du monde de l'industrie (et pour quatre d'entre eux de l'industrie

des transports automobiles), ainsi qu'en fonction de leur expérience réussie du management d'entreprises industrielles à couverture internationale.

Indépendance

Deux administrateurs sont indépendants ne faisant partie d'aucune entreprise du Groupe, n'ayant pas de relation d'affaires avec le Groupe, ni de lien familial avec les dirigeants et mandataires sociaux. Les trois autres administrateurs sont respectivement Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués et sont donc totalement impliqués dans le management de l'entreprise. Cette dépendance opérationnelle est toutefois équilibrée par le fait qu'ils sont actuellement les trois premiers actionnaires de l'entreprise et ont donc des intérêts conjoints à ceux de tous les autres actionnaires.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Accès à l'information

Les administrateurs ont un accès libre à l'information circulant dans l'entreprise. Pour des raisons pratiques les administrateurs indépendants s'adressent soit au PDG soit au secrétariat, pour obtenir les informations qu'ils souhaitent, ou accéder aux personnes ou services qu'ils désirent rencontrer.

Communication régulière

Les administrateurs reçoivent les compte rendus des revues de performance industrielle qui sont réalisées chaque trimestre.



ACTIVITÉS DU CONSEIL

En 2007 le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois avec les participations suivantes :

Date	Présence
21 mars 2007	5 présents / 5 administrateurs
11 avril 2007	4 présents / 5 administrateurs
27 juin 2007	5 présents / 5 administrateurs
9 octobre 2007	5 présents / 5 administrateurs

En 2007, 11.000 euros ont été distribués aux administrateurs indépendants, au titre des jetons de présence.

Un comité de rémunérations constitué des deux administrateurs indépendants et d'un Directeur Général Délégué statue sur les rémunérations des mandataires sociaux et des collaborateurs directs du PDG.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

ENJEUX

Le contrôle interne de MONTUPET a pour but :

- > de s'assurer que les activités de l'entreprise respectent les lois et les règlements des pays où elles sont exercées,
- > de vérifier que les activités de l'entreprise sont cohérentes avec la stratégie définie et atteignent les performances attendues,
- > de prévenir les erreurs et les fraudes, et, s'il en survient, de limiter et de réparer leurs effets,
- > d'assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine de la société,
- > de délivrer une information financière et comptable fidèle et sincère.

Ce contrôle s'exerce dans l'intérêt évident de toutes les parties intéressées et donc des actionnaires. Il est de tradition dans notre entreprise, et son

efficacité est élevée pour des raisons qui tiennent à la nature du groupe, à son marché et à ses règles de management. Il repose sur l'application d'un certain nombre de procédures et sur la pratique d'audits réguliers.

PRINCIPES ET ORGANISATION

Nature du groupe

Un certain nombre de facteurs concourent à l'efficacité du contrôle des activités de notre groupe.

Des activités cohérentes

Les entreprises du groupe n'exercent que deux métiers, fortement connectés : la fonderie et l'usinage de pièces en aluminium d'une part, et la fabrication d'outillages pour fonderie d'aluminium d'autre part. Les dirigeants et les auditeurs, exercent donc les mêmes types de contrôles dans n'importe quel site.

Des activités anciennes

Ces activités sont parfaitement connues puisqu'elles sont apparues dans l'entreprise il y a un siècle pour la fonderie, trente ans pour l'usinage et plus de quinze ans pour la fabrication d'outillages.

Une forte croissance interne

Huit des dix filiales de MONTUPET SA ont été créées de toute pièce. Ceci assure culturellement une très forte maîtrise de la société mère sur les sociétés filles.

Des clients très présents

Le marché automobile est connu pour son exigence qui se traduit par des visites et des audits très fréquents de nos clients dans nos sites, à diverses étapes de l'exécution des contrats commerciaux. Cette tradition d'ouverture favorise le contrôle interne.

Un management stable

Les dirigeants de l'entreprise et de nombreux managers ont une longue expérience des activités du groupe, qui leur permet d'exercer un contrôle pertinent.

Règles de management

Le mode de management original, adopté dans MONTUPET en 1984 et développé depuis, et sa traduction en règles concernant, entre autres, l'information, la prise de décision et la délégation des pouvoirs, maximise la maîtrise de chacun sur son environnement professionnel et celle de la ligne hiérarchique sur ses opérations. Par exemple le délégué confie des pouvoirs au délégataire sans abandonner sa responsabilité : il s'ensuit pour lui une obligation de suivi et pour le délégataire une obligation de reporting. Les modes de suivi et de reporting sont définis au cas par cas, mais comportent l'obligation systématique pour le délégataire de signaler toute difficulté, doute ou erreur. L'application de ces règles, vérifiée et sanctionnée régulièrement, accroît considérablement la sûreté de fonctionnement de la ligne hiérarchique.

Organisation

Les activités essentielles à la satisfaction des clients, à la sécurité du personnel et des actifs de l'entreprise, à sa santé financière, à la préservation de son environnement, sont encadrées par des procédures écrites et gérées.

Ces procédures écrites :

- > assurent l'uniformité des activités et leur répétabilité,
- > facilitent la formation,
- > augmentent la transparence des activités.

Elles sont révisées en fonction des modifications propres à l'entreprise ou des modifications de son environnement réglementaire et légal. Une procédure n'est considérée comme existante que lorsque l'application confirme les dispositions écrites. Ces procédures sont régulièrement auditées par audits internes et externes. Ces audits se réfèrent à des normes internationales afin de mesurer la pertinence et le degré d'application des procédures de l'entreprise. Les sections suivantes présentent synthétiquement les procédures. Cette organisation et ces moyens permettent des revues formelles des informations financières et comptables dont la trame est la suivante :

Revue	Fréquence	Délai	Objet	Participants
Dépenses	Hebdomadaire	+ 2 jours	Corriger les dérives	Direction usine
Résultat Flash	Mensuelle	+ 2 semaines	Ajuster les objectifs	PDG
Investissements	Mensuelle	+ 2 semaines	Surveiller les engagements	PDG
Performance	Trimestrielle	+ 2 semaines	Proposer des ajustements de la stratégie	PDG
Conseil	Au moins deux fois par an		Définir la stratégie	Administrateurs

PROCÉDURES RELATIVES À L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Orientation

Les procédures mises en place reflètent une triple orientation :

- > assurer l'exhaustivité, la fiabilité, la cohérence et la disponibilité des informations financières,
- > décentraliser les contrôles et les actions, en s'appuyant sur le réseau des comptables et des contrôleurs de gestion des filiales et des usines,
- > opérer avec un effectif minimal, et des coûts compatibles avec les moyens de l'entreprise.

Acteurs

Ces procédures sont mises en place et suivies par différents acteurs :

- > chez MONTUPET SA et chacune de ses filiales, un service de « contrôle de gestion » collecte l'information financière et de gestion, vérifie leur fiabilité, les compare aux budgets, et contribue à la construction des « reportings » du groupe et des budgets ;
- > chez MONTUPET SA et chacune des filiales, un service de comptabilité générale élabore les données comptables et assure le suivi des besoins de trésorerie ;
- > MFT-MONTUPET SNC assure un contrôle financier centralisé en analysant mensuellement les dérives de chaque entité et en synthétisant les données, et contrôle les frais généraux ; il effectue des missions d'audit interne dans chaque unité pour assurer la cohérence des procédures du groupe et apprécier la gestion des risques.
- > le Conseil d'administration s'assure de la fiabilité et de la permanence des méthodes comptables de la Société, de la qualité des procédures internes de collecte et de contrôle de l'information et examine les comptes sociaux et consolidés. Pour mener à

bien sa mission, il a accès à tout document comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux comptes.

- > Les filiales assurent une assistance réciproque au sein de leur zone géographique :
 - MONTUPET UK réalise des missions d'assistance et d'audit chez WILLACE, CALCAST Ltd et BS TOOLING Ltd sises en Irlande-du-Nord,
 - MONTUPET Limitee au Canada et MONTIAC SA de CV au Mexique utilisent le même logiciel comptable et échangent information et expériences.

Calendrier

Chaque filiale établit chaque année un budget annuel mensualisé.

Chacune des deux usines françaises de même prépare un budget qui est complété et consolidé par le contrôle de gestion du siège social.

Chaque entité élabore chaque mois un résultat mensuel de gestion qui fait l'objet d'analyses et de contrôle.

Chaque semestre chaque société du Groupe élabore des comptes sociaux complets et documente une liasse de consolidation normalisée qui sert à l'élaboration des comptes semestriels consolidés publiés.

Ces éléments sont vérifiés par des auditeurs externes.

Les mises au point relatives à la mise en œuvre des normes IFRS ont fait l'objet d'instructions et de procédures diffusées aux collaborateurs concernés.

Les processus ventes-clients et achats-fournisseurs sont régis par des procédures écrites permettant d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables clients et fournisseurs. Le suivi de l'endettement et les décisions de financement sont centralisés. Les traitements des flux et des soldes en devises sont supervisés ou centralisés.

Toutefois les filiales négocient localement le financement de leurs besoins en fonds de roulement, avec l'accord de la Direction Financière du Groupe.

Chaque année sous la supervision de la Direction Générale un Plan d'Actions Qualité est établi. Il prévoit des actions spécifiques d'audit interne à mettre en œuvre par le Contrôle Financier aidé par le Contrôle de gestion du Siège Social visant à la prévention des risques financiers et des fraudes et à une connaissance exhaustive des engagements hors-bilan.

Le programme d'audit des principales sociétés du Groupe initié en 2006 afin de tester le fonctionnement des procédures impliquant un paiement, vérifier les caisses locales, la gestion des magasins de métal, l'absence de cumul anormal des responsabilités des personnes, s'est poursuivi en 2007.

AUTRES PROCÉDURES

Santé - Sécurité

En la matière les procédures sont propres à chaque établissement à la fois par souci d'efficacité opérationnelle et pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires locales. Elles sont actuellement gérées par le Système de

Management de la Qualité, système certifié par audits internes et externes selon la norme ISO/TS16949. Elles sont également auditées en interne dans le cadre de l'Audit Social. Une responsabilité centrale santé/sécurité dynamise et fait converger les actions locales, et génère une politique de groupe. Les objectifs santé/sécurité de chaque établissement font l'objet d'un examen approfondi à chaque revue de performance et constituent une des priorités du groupe. Chaque site dispose d'un responsable Santé Sécurité qui rapporte au Directeur du site, et d'un organe représentant les salariés (CHSCT en France).

Investissements et Achats

Il existe un plan d'investissements pour le Groupe, révisé au moins chaque année. Chaque investissement, quel que soit son montant, quelle que soit la filiale, fait l'objet d'un dossier technique et économique : l'accord est donné par le Président Directeur Général ou, en son absence, par l'un des Directeurs Généraux Délégués. C'est le directeur de site qui autorise les achats d'exploitation courante, et les achats d'investissement lorsque l'accord du PDG a été donné. Le suivi des dépenses d'exploitation est hebdomadaire. Le suivi des dépenses d'investissement est assuré par un chef de projet. Le service Achats recherche les meilleures sources d'approvisionnement, procède aux appels d'offres, négocie et met en place les contrats et commandes. En fonction des résultats obtenus il gère le panel de fournisseurs en concertation avec les directions technique, qualité, logistique, ingénierie. La direction des Achats a la possibilité de couvrir le risque lié aux fluctuations de prix et de disponibilité des matières premières, par des achats à terme. Ces opérations sont limitées aux besoins prévisionnels de nos productions et font l'objet d'un reporting régulier au PDG. Il existe un ensemble de procédures encadrant ces activités. Elles sont gérées par le Système de Management de la Qualité, système certifié par audits interne et externe selon la norme ISO/TS16949.

Contrats de travail et rémunérations

L'ajustement courant des effectifs à la charge de travail est réalisé dans chaque site. La revue mensuelle « Résultat Flash » permet d'en mesurer l'efficacité. La politique salariale est négociée annuellement avec les partenaires sociaux (délégués syndicaux en France). Elle est appliquée tout au long de l'année au moyen d'augmentations de salaire ou de primes individuelles, et suivie par le service Ressources Humaines de chaque société.

Qualité et environnement

Chaque entreprise du Groupe dispose d'un Système de Management de la Qualité et d'un Système de Management de l'Environnement, construits selon les normes ISO9001, ISO/TS16949 et ISO14000. Ces systèmes visent à satisfaire dans la durée les clients, les collectivités locales et l'environnement social de nos sites. Ils intègrent l'obligation de satisfaire aux dispositions réglementaires et légales applicables et de développer une démarche de progrès continu. Ils sont régulièrement audités, tant en interne qu'en externe.

Risques opérationnels

Le service Achats gère de manière centralisée le programme d'assurances pour le Groupe. Ces assurances couvrent les dommages, pertes d'exploitation, la responsabilité civile et les transports. Notre assurance responsabilité civile couvre les dommages que pourraient causer aux tiers notre activité ou nos produits, dont certains sont des produits de sécurité automobile, comme par exemple les roues. Outre la maîtrise des risques

qu'apportent les Systèmes de Management de la Qualité et de l'Environnement, une politique de prévention est définie avec nos compagnies d'assurance et mise en œuvre.

Responsabilité juridique

Notre responsabilité juridique peut être engagée à l'occasion de litiges relatifs au droit du travail, de litiges commerciaux, avec nos clients comme avec nos fournisseurs. Les avocats chargés de la défense des intérêts des sociétés du Groupe sont choisis au cas par cas en fonction du sujet du litige, du pays concerné et de leur réputation. Notre propriété industrielle est gérée par la Direction Technique du Groupe assistée d'un cabinet extérieur. Le recours à des avocats spécialisés est prévu en tant que de besoin.

CONCLUSION

Ce rapport décrit les modes de fonctionnement au sein du Groupe MONTUPET, pour le Conseil d'administration et le Contrôle Interne. Ils me paraissent adaptés au désir de transparence et de sécurité exprimé par les marchés financiers, et de nature à maintenir la confiance des actionnaires dans la « gouvernance » de leur entreprise.